Image not found or type unknown

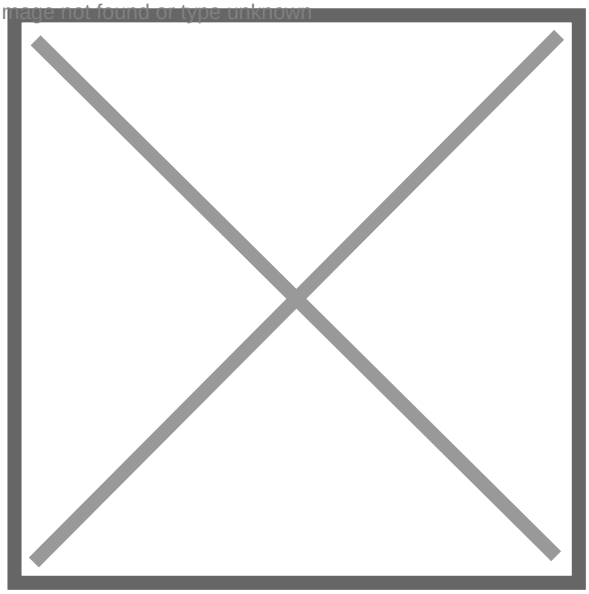

Droit des enfants en cas de deces lorsque celui-ci les a abandonn

Par **ragueneau**, le **19/06/2008** à **17:33**

mon pere vient de décédé en grece je n avais plus de nouvelles depuis fort longtemps de plus il avait divorcé de ma mére et nous avez abandonnés mon frére et moi .il etait dechu de ses droits parentaux
mais on vient de m apprendre que c est moi qui doit faire les demarches pour ses funairailles cela ne me gene en rien sauf que j ai peur des concequances
car quand mon pere est parti il a laissé à ma mere des tonnes de dettes et j ai peur en acceptant ce mauvais role de moi aussi etre sur la paille
si on pouvait me donner une solution ,car je nage dans un neant,merci d avance

Par **raphael1167**, le **11/07/2008** à **08:34**

bonjour je suis moi meme dans la meme situation mon pere m'a abandonne avec ma soeur et mon frere. et je me suis renseignee. faites les demarches pour l'enterrement et c'est chez le notaire que vous pôurrez decide de refusez votre heritage sil devait y avoir des dettes. cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés